

CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE ETENDUE

AXESS REGRETTE L'OBSTINATION SYNDICALE QUI PRIVE LES PROFESSIONNELS D'UNE MESURE SALARIALE ATTENDUE

Paris, le 17 octobre 2025 - À l'issue de la Commission mixte paritaire (CMP) du 16 octobre consacrée à l'utilisation de l'enveloppe de 80 millions d'euros allouée par les pouvoirs publics en 2024, AXESS exprime son incompréhension et son regret face au refus des organisations syndicales de signer le texte proposé.

AXESS avait soumis une mesure visant à valoriser les professionnels du secteur social et médico-social assurant des sujétions liées à la continuité des soins et de l'accompagnement — notamment le travail de nuit, le dimanche et les jours fériés. Le dispositif prévoyait l'attribution d'une prime exceptionnelle de 265 euros bruts pour un temps plein, permettant de mobiliser intégralement l'enveloppe disponible avant la fin de l'année.

En refusant de s'engager sur cette proposition, les organisations syndicales prennent la responsabilité d'une perte de budget au détriment direct des professionnels du secteur.

AXESS ne peut que regretter cette situation, qu'elle juge incompréhensible, et réaffirme sa détermination à défendre sans relâche la reconnaissance et l'équité salariale des professionnels du champ social et médico-social, dans la continuité de son engagement en faveur d'une parité de traitement avec la fonction publique hospitalière.

AXESS est la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe deux organisations la FEHAP et Nexem. Ensemble, ces organisations portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et paritaires du secteur. La Confédération doit permettre à ses composantes de promouvoir le modèle non lucratif, qui concilie responsabilité économique et poursuite de l'intérêt général et l'inscrire tant dans les débats médiatiques que dans les politiques publiques.

Contact presse

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - maryse.deweever@fehapa.fr